



Remboursement de la location de vacances

Par **dudu300**, le **02/09/2009** à **14:39**

Bonjour,

J'ai effectué une location de maison par le biais d'un site américain Homeaway et il s'avère que l'annonce était une annonce frauduleuse.

Avant les paiements, j'avais souscrit une assurance pour me protéger.

La responsable de ce site a passé la main à sa succursale en France qui est Abritel et qui s'est occupé de la correspondance en français.

Le paiement a été effectué en 2 temps:

- virement bancaire (900\$)
- paiement par paypal (900\$)

J'ai reçu un formulaire pour le remboursement du à cette fraude dans leur site dans lequel il fallait que je prouve que ni ma banque ni paypal ne prenait en charge le remboursement de cette fraude.

Mon conseiller a écrit une lettre mentionnant bien que le virement bancaire a été effectué par moi-même et de mon plein gré donc la banque n'a aucune responsabilité dans cette affaire et l'assurance ne pouvait couvrir un tel fait.

Pas de souci sur ce point et Abritel me confirme le remboursement de cette partie.

Concernant le paiement par paypal, de même, une réponse négative de leur car le paiement a été effectué de mon plein gré et de toute façon, l'assurance de paypal ne couvre pas les achats des biens non tangibles.

Abritel me dit que je n'ai pas fait assez d'effort pour demander le remboursement par paypal et me demande de prouver ma motivation à être remboursé!!!!!!! c'est une blague ou une façon fréquente d'agir?????

Cela dure depuis Février, aussi, je voudrais vous demander les recours possibles afin d'être

rembourser s'il vous plait.

En engageant un avocat, les honoraires de ce dernier peuvent-ils être pris en charge par Abritel si je demande des dommages et intérêts?

On m'a parlé d'une saisine au tribunal d'instance. Dois-je aller seul et comment procéder s'il vous plait

Merci pour votre aide et veuillez agréer mes salutations les plus sincères.

Minh Duc